



CAVEJ - LICENCE 3 en DROIT –2^{ème} session 2016

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits au Cavej

Rappel du règlement :

- Toute note égale ou supérieure à la moyenne est conservée pour la session de septembre.
- Toutes les notes d'une unité validée ou d'un semestre validé à la première session restent acquises.
- Toutes les notes de la première session inférieures à la moyenne d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé doivent être repassées.
- La défaillance à une épreuve empêche l'obtention de l'unité d'enseignement à laquelle elle appartient, mais la défaillance à une épreuve à la première session n'empêche pas de la repasser à la session de rattrapage.
- Les étudiants boursiers doivent se présenter à l'ensemble des épreuves (délestage, première session et session de rattrapage) tant que l'année n'a pas été validée.

EPREUVES ECRITES :

Elles ont lieu au Centre René Cassin - 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger

La carte d'étudiant présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve. Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable et tous les appareils numériques éteints dans les travées dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un 1/3 temps auxquels il est demandé d'indiquer par mail à leur secrétariat avant le 9 juillet 2016 les matières qu'ils souhaitent présenter en septembre afin de les organiser.

VENDREDI 2 SEPTEMBRE	DROIT ADMINISTRATIF LES BIENS	14H-17h	AMPHI 2
LUNDI 5 SEPTEMBRE	CONTRATS SPECIAUX	9H30-12H30	AMPHI 1
MERCREDI 7 SEPTEMBRE	DROIT EUROPEEN	9H30 -12H30	AMPHI 1
JEUDI 8 SEPTEMBRE	DROIT DES SOCIETES 2	9H30 – 10H30	AMPHI 1
JEUDI 8 SEPTEMBRE	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	11H30- 12h30	AMPHI 1

VENDREDI 9 SEPTEMBRE	DROIT DES SOCIETES 1	9H30 – 12h30	AMPHI 1
VENDREDI 9 SEPTEMBRE	DROIT COMPARE	14h -15h	AMPHI 1
VENDREDI 9 SEPTEMBRE	RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL	16H – 17h	AMPHI 1

DOCUMENTS AUTORISES :

CONTRATS SPECIAUX :

Code civil non annoté

Ordonnance du 10 février 2016 : version non annotée Légifrance

DROIT DES SOCIETES 1 :

Codes non annotés par l'étudiant autorisés

Autres matières : aucun document

EPREUVES ORALES :

Les dates vous seront communiquées en juillet.

Les épreuves auront lieu à partir du 1^{er} septembre.

L'ordre alphabétique concerne le nom de jeune fille pour les femmes mariées.

La carte d'étudiant devra être présentée aux jurys.

Les changements de jurys ne seront pas autorisés (sauf autorisation exceptionnelle du secrétariat sur justificatif)